

► Pour toute information :

ADIL des Hautes-Pyrénées

Résidence Brasilia  
24 rue Larrey  
65000 TARBES  
☎ 05 62 34 67 11  
www.adil65.org  
✉ adil.65@wanadoo.fr

Horaire d'ouverture :

Mardi : 13h30 à 17h30

Mercredi et jeudi :

9h à 12h30 et 13h30 à 17h30

Vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 16h30

Consultations sur RENDEZ-VOUS

Permanences de l'ADIL : (sans rendez-vous)

- ⇒ Bagnères-de-Bigorre  
Maison France – 30 avenue Gèruzet  
2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi de 9h00 à 12h00
- ⇒ La Barthe-de-Neste  
3<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9h30 à 12 h  
Office du Tourisme (locaux CCPL)
- ⇒ Lannemezan  
1<sup>er</sup> mercredi du mois de 9h30 à 12h  
529 rue Georges Clémenceau  
Service « Attractivité et développement »  
(locaux CCPL)
- ⇒ Lourdes, CCAS  
1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h30 à 12h00
- ⇒ Tarbes  
Tous les lundis de 10h à 12h et de 14h à 16h30
- ⇒ Trie sur Baïse, Maison France  
31 place de la Mairie  
le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de 14h à 16h30
- ⇒ Vic-en-Bigorre, Annexe Mairie  
1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> jeudi du mois de 14h00 à 16h30

Plafonds de ressources du locataire applicables en 2020  
Dans les Hautes-Pyrénées (zones B2 et C)

Composition du foyer du locataire	Ressources annuelles
Une personne	28 217 €
Couple	37 681 €
Personne seule ou couple ayant 1 personne à charge	45 314 €
Personne seule ou couple ayant 2 personnes à charge	54 705 €
Personne seule ou couple ayant 3 personnes à charge	64 354 €
Personne seule ou couple ayant 4 personnes à charge	72 526 €
Par personne supplémentaire	8 089 €

*A comparer avec le revenu fiscal de référence de l'ensemble des occupants de l'année 2018 ou 2019 si plus favorable*



**DISPOSITIF DENORMANDIE**

**2020**

	Bénéficiaires	Modalités fiscales	Conditions relatives au logement	Conditions relatives à la location	Observations
<b>Dispositif DENORMANDIE</b>	<p>Bailleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne physique</li> <li>• Membre d'une société immobilière non soumise à l'impôt sur les sociétés : SCI ou société transparente</li> </ul>	<p><b>Réduction d'impôt</b> : fonction de la durée de l'engagement (*) :</p> <p>Taux de 12% → engagement de 6 ans Taux de 18% → engagement de 9 ans Taux de 21% → engagement de 12 ans</p> <p>► <u>dans la limite d'un coût de revient maximum de 300 000 € (acquisition + travaux)</u></p> <p><u>pour 2 logements par an maximum et d'un prix de revient plafond par m2 de surface habitable de 5 500€</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réduction d'impôt est étalée sur 6- 9 ou 12 ans à parts égales</li> <li>• Si le montant de la réduction d'impôt excède l'impôt au titre de l'année d'imposition : pas de report d'une année sur l'autre du solde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition à compter du <u>1<sup>er</sup>.01.2019</u> jusqu'au <u>31.12.2021</u> de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- logements faisant ou ayant fait l'objet de <u>travaux d'amélioration</u>, les travaux devant représenter <u>25% du coût total de l'opération</u></li> <li>- La transformation de locaux affectés à un autre usage que l'habitation en logements est possible</li> </ul> </li> <li>• Le <u>Travaux de performance énergétique</u> : devant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit améliorer la performance énergétique globale d'au moins 30% (20% en habitat collectif)</li> <li>- Soit représenter 2 types de travaux sur un bouquet de 5 actions : <i>isolation des combles, changement de chaudière, isolation des fenêtres, isolation des murs, changement de la production d'eau chaude</i></li> </ul> </li> </ul> <p>Le logement doit être au minimum en classe énergétique E après travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Logements exclus du dispositif : La construction de logements neufs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Location nue</li> <li>• Résidence principale du locataire ou sous-locataire</li> <li>• La location peut être consentie à un ascendant ou descendant du contribuable (foyer fiscal distinct)</li> <li>• Durée de l'engagement de location : <u>6 ou 9 ans</u></li> </ul> <p>avec possibilité de proroger pour 1 ou 2 périodes triennales (maximum 12 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Plafond de loyer mensuel à respecter (zone B2 et C) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>► 9,07 €/ m2 de surface habitable (S) *</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Plafond de loyer par m² variable en fonction de la surface du logement (S) par application au prix au m² du coefficient suivant : 0,7+19/S</u> (résultat arrondi à la 2<sup>ème</sup> décimale la plus proche sans pouvoir dépasser 1,2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Ressources du locataire plafonnées</u> (tableau verso)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logements situés dans le centre des communes signataires d'une <u>Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)</u></li> <li>• Logements situés dans le centre des communes dont le besoin en réhabilitation de l'habitat en centre-ville est particulièrement marqué : <u>Convention Action cœur de ville</u></li> <li>• (*) Engagement de location 6 ans ou 9 ans avec possibilité de proroger par périodes de 3 ans dans la limite de 12 ans</li> <li>• <u>Travaux d'amélioration =</u> Tous travaux ayant pour objet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création de surfaces habitables nouvelles ou de surfaces annexes</li> <li>- La modernisation, l'assainissement ou l'aménagement de surfaces habitables ou de surfaces annexes</li> <li>- Les travaux d'économie d'énergie sur l'ensemble de ces surfaces</li> </ul> </li> </ul> <div style="background-color: #e0e0e0; padding: 5px; text-align: center;"> <p><b>Département Hautes-Pyrénées :</b> Sont concernées par le Plan d'Action cœur de ville : <b>TARBES et LOURDES</b></p> </div>

\* La surface prise en compte est la surface habitable + la moitié de la surface des annexes prise en compte dans la limite de 8 m²

\*\* Zone B2 : Aureilhan, Barbazan-Debat, Bordères-sur-Echez, Bours, Chis, Horgues, Laloubère, Momères, Odos, Orleix, Séméac, Soues, Tarbes

Zone C : Tout le reste du département des Hautes-Pyrénées